

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 952 093 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
27.10.1999 Bulletin 1999/43

(51) Int Cl.⁶: **B65D 85/76, A47G 19/26**

(21) Numéro de dépôt: **99400591.6**

(22) Date de dépôt: **11.03.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **24.04.1998 FR 9805157**

(71) Demandeur: **Laita**
29850 Gouesnou (FR)

(72) Inventeurs:
• **Blanc, Alain**
49070 Beaucouze (FR)

- **Lemaitre, Jean-Francois**
29460 L'Hopital Camfrout (FR)
- **Quemener, Marie-Hélène**
29500 Ergue Gaberic (FR)
- **Guidice, Pascal**
44000 Nantes (FR)
- **Moreau, Xavier**
29460 Irvillac (FR)

(74) Mandataire: **Eidelsberg, Victor Albert et al**
Cabinet Flechner
22, Avenue de Friedland
75008 Paris (FR)

(54) **Cloche de produits laitiers**

(57) Cloche de produit laitier comportant un socle (1) au dessus duquel se trouve une coiffe (2) ayant une paroi (4) supérieure et au moins une paroi (5) latérale, du produit laitier (3) d'un seul tenant étant en contact

avec la paroi (4) supérieure et la ou les paroi(s) (5) latérale(s), une couche d'air étant prévue entre le produit laitier (3) d'un seul tenant et le socle (1), et la coiffe (2) étant en un matériau déformable classiquement.

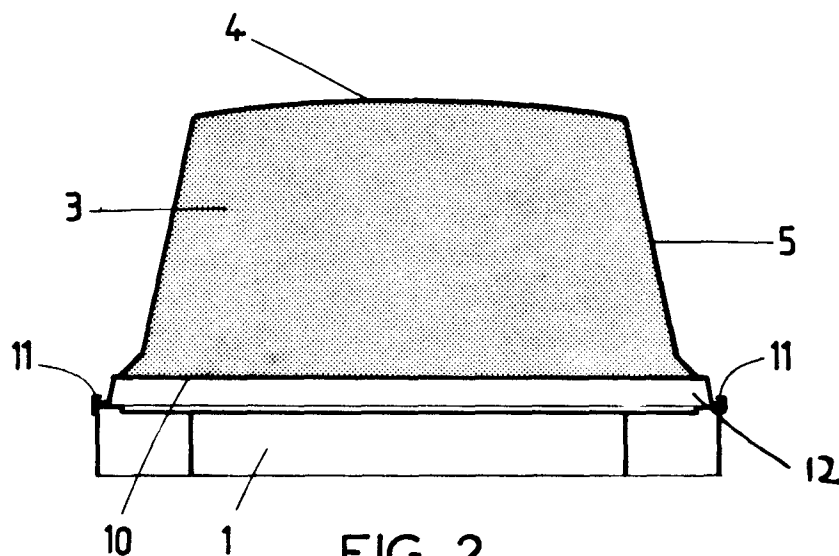


FIG-2

EP 0 952 093 A1

Description

[0001] La présente invention concerne des cloches de produits laitiers, notamment des cloches de beurre ou de fromage.

[0002] On connaît déjà des cloches de beurre comportant un socle sur lequel du beurre est disposé en forme de motte et est recouvert par une coiffe en un matériau rigide qui le protège de l'extérieur pour le conserver pendant qu'il n'est pas consommé. Ces cloches présentent l'avantage de permettre un accès facile au beurre ou au fromage qu'elles contiennent et notamment une découpe du produit et un prélèvement aisé, contrairement à des pots dans lesquels la découpe n'est pas simple.

[0003] Toutefois, afin de pouvoir soulever la coiffe sans difficulté et ne pas abîmer les produits laitiers qu'elle recouvre, le produit laitier et la coiffe sont à distance l'un de l'autre. Cela ne permet pas d'utiliser au mieux le volume de la coiffe, une grande partie de ce volume étant inoccupée.

[0004] La présente invention vise une cloche de ce genre qui permet d'utiliser une plus grande partie du volume de la coiffe pour y mettre le produit laitier tout en conservant la facilité d'accès. La cloche de produit laitier suivant l'invention peut en outre être fabriquée et commercialisée à grande échelle à moindre coût en raison de ce gain de place.

[0005] Suivant l'invention, la cloche de produit laitier, qui comporte un socle au dessus duquel se trouve une coiffe, cette coiffe ayant une paroi supérieure et au moins une paroi latérale, est caractérisée en ce que du produit laitier d'un seul tenant est en contact avec la paroi supérieure et la ou les paroi(s) latérale(s), en ce qu'il est prévu une couche d'air entre le produit laitier et le socle et en ce que la coiffe est en un matériau déformable élastiquement.

[0006] En prévoyant ainsi d'emplir la coiffe de produit laitier pour la majeure partie de son volume, à l'exception de la couche d'air, qui se trouve maintenant entre le produit laitier et le socle, alors qu'auparavant l'air se trouvait entre les parois et le produit laitier, on utilise au mieux le volume de la coiffe. En outre, en prévoyant la combinaison de la couche d'air et de la coiffe en un matériau déformable élastiquement, on s'assure de pouvoir sortir le beurre de la coiffe et de pouvoir ainsi présenter une motte intacte de produit laitier directement sur le socle. En outre, le fait que le produit laitier soit en contact avec la paroi supérieure et la ou les paroi(s) latérale(s) de la coiffe permet d'éviter une oxydation du produit qui aurait lieu avec l'air qui serait sinon présent. On obtient ainsi une meilleure conservation du produit laitier.

[0007] Suivant un perfectionnement de l'invention, il est prévu un opercule au contact de la surface inférieure du produit laitier, entre le produit laitier et la couche d'air. On obtient ainsi une bonne isolation du produit laitier vis-à-vis de l'air, retardant ainsi l'oxydation du produit

laitier.

[0008] Suivant un perfectionnement de l'invention, la paroi supérieure de la cloche est bombée vers le haut. Ce bombage facilite la poussée du produit laitier vers le bas sur le socle, lorsque l'on souhaite sortir le produit laitier de la coiffe, la course de déplacement de la paroi supérieure de haut en bas étant ainsi plus longue que dans le cas d'une paroi plane, un matériau moins déformable, et donc plus rigide, pouvant alors être utilisé.

[0009] De préférence, la coiffe s'évase vers le bas. Après que le produit laitier a été poussé vers le bas, non seulement il se décolle de la paroi latérale de la coiffe, mais il s'en écarte de sorte que la coiffe est facile à soulever.

[0010] Suivant un perfectionnement de l'invention, l'air est remplacé par un gaz inerte, ce qui permet de retarder encore plus la dégradation oxydative du produit laitier, lors de sa conservation.

[0011] Suivant un perfectionnement de l'invention, des moyens de fixation détachables du socle à la coiffe sont prévus, notamment des moyens d'encliquetage.

[0012] Suivant un perfectionnement de l'invention, les moyens de fixation peuvent comporter des moyens d'indication de première ouverture destinés à indiquer au consommateur que ces moyens de fixation n'ont encore jamais été détachés du socle, avant la première ouverture de la cloche, et qui indiquent au consommateur, après la première ouverture, que la cloche a déjà été ouverte au moins une fois. Ces moyens peuvent se présenter par exemple sous la forme d'une languette qui se casse automatiquement à la première ouverture des moyens de fixation.

[0013] On décrit maintenant des modes de réalisation préférés de l'invention, donnés uniquement à titre d'exemple, en se référant au dessin dans lequel

la figure 1 est une vue en perspective d'un mode de réalisation d'une cloche suivant l'invention, la figure 2 est une vue en coupe de la cloche de beurre de la figure 1 la cloche étant fermée, et les figures 3 et 4 représentent deux autres formes possibles de coiffe d'une cloche suivant l'invention.

[0014] A la figure 1, la cloche C de beurre est constituée d'un socle 1 et d'une coiffe 2. Du beurre 3 a été coulé dans la coiffe 2 sens dessus dessous et s'y est solidifié en forme de tronc de pyramide après refroidissement. La coiffe 2 qui est remise dans la position de la figure comporte une paroi 4 supérieure et des parois 5 latérales.

[0015] Des inscriptions, concernant le contenu de la cloche, sont imprimées ou écrites sur ces parois 4, 5 supérieure et/ou latérales, en étant lisibles lorsque le socle est en bas et la coiffe en haut.

[0016] Les parois 5 latérales sont évasées vers le bas, en formant un angle par rapport à la verticale d'environ 15°. Cet angle peut être compris entre 1° et 20°.

[0017] Le beurre 3 s'est solidifié dans la coiffe 2 jus-

qu'à un certain niveau, en laissant une couche 12 d'air entre la surface 6 inférieure du beurre et le plan dans lequel se trouvent les bords 7 de la coiffe, bords 7 qui, en position de fermeture de la cloche, viennent en contact avec le socle 1.

[0018] La couche 12 d'air a une épaisseur de quelques millimètres, entre 2 et 20 mm, de préférence 10 mm. La hauteur totale du beurrier étant ici de 5,3 cm, environ 80 - 90% du volume de la coiffe est rempli de beurre.

[0019] Le socle 1 est en un matériau alimentaire. Il peut être en le même matériau que la coiffe 2 ou être en un matériau rigide comme du bois par exemple. La coiffe 2 est en polypropylène, qui est un matériau alimentaire adapté à la conservation du beurre, avec étiquette polypropylène aluminisée déposée sur les parois extérieures de la cloche, qui fait barrière à la lumière et évite l'oxydation du produit, et assurant ainsi sa meilleure conservation. Tout autre matériau déformable élastiquement compatible avec le produit laitier contenu dans la cloche C peut être utilisé. On entend par déformable élastiquement que la paroi 4 supérieure peut être déformée sur une certaine distance de haut en bas par pression sur le dessus de la cloche.

[0020] La paroi 4 supérieure est bombée en ayant sa convexité tournée vers le haut. Ce bombage peut avoir la forme d'une calotte sphérique (c'est le cas à la figure 1, où les parois 5 latérales ont des dimensions identiques, avec une base carrée) ou ellipsoïdale (dans le cas d'une base rectangulaire ou ovale) ou encore cylindrique (dans le cas d'une base carrée comme rectangulaire ou ovale).

[0021] A l'état de stockage du beurre, la coiffe 2 est fixée au socle 1, ses bords 7 venant s'encliqueter dans un rebord d'encliquetage du socle 1.

[0022] Lorsque l'on souhaite consommer le beurre ou le produit laitier, on pose l'ensemble (la cloche), coiffe et socle fixés l'un à l'autre, sur une table ou un support quelconque (la main par exemple) et on appuie sur la paroi 4 supérieure de manière à chasser le beurre vers le bas sur le socle 1. On détache ensuite la coiffe 2 du socle 1 par désencliquetage et on obtient une motte de beurre prête à être consommée sur le socle 1.

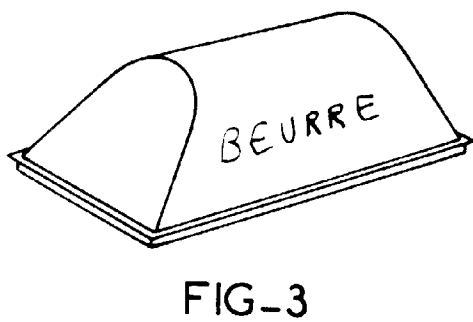
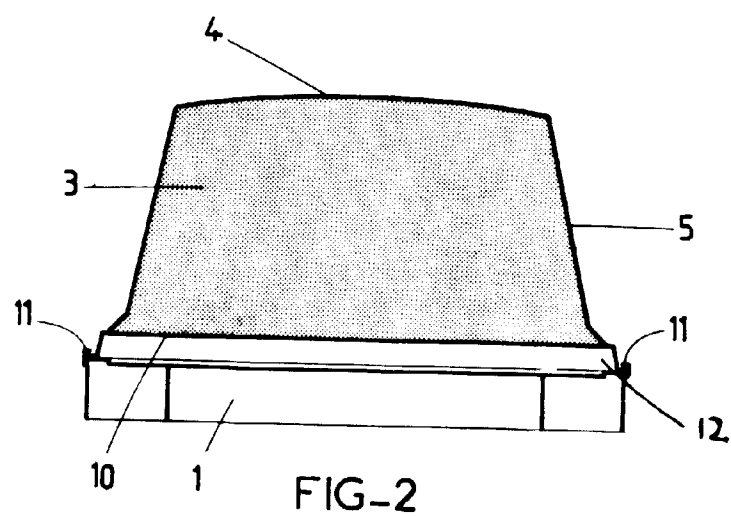
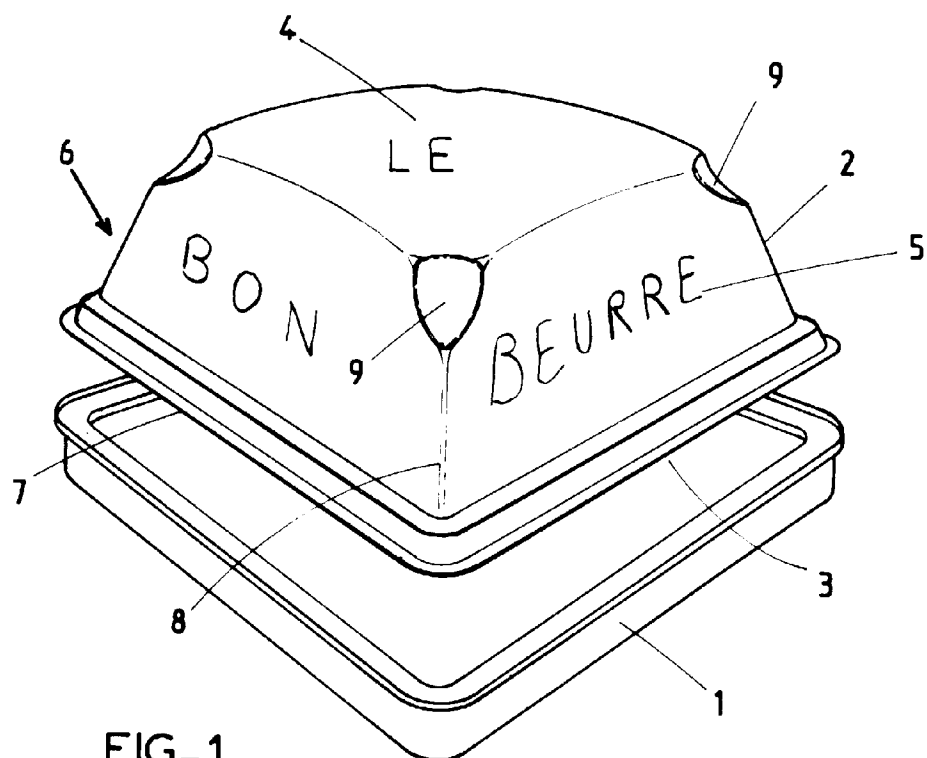
[0023] Dans le mode de réalisation représenté, la coiffe présente des arêtes 8.

[0024] Pour faciliter le démoulage du beurre, ces arêtes 8 ont une partie 9 tronquée dont le but est d'"arrondir" les angles des coins formés entre la paroi 4 supérieure et les parois 5 latérales.

[0025] Le socle 1 comprend en outre, du côté opposé à la coiffe 2, un évidement dans lequel peut s'emboîter au moins une partie de la partie supérieure de la coiffe 2, cette adaptation par complémentarité de forme permettant d'empiler les cloches de produit laitier les unes au dessus des autres de manière stable.

Revendications

1. Cloche de produit laitier comportant un socle (1) au dessus duquel se trouve une coiffe (2) ayant une paroi (4) supérieure et au moins une paroi (5) latérale, caractérisée en ce que du produit laitier (3) d'un seul tenant est en contact avec la paroi (4) supérieure et la ou les paroi(s) (5) latérale(s), qu'il est prévu une couche d'air entre le produit laitier (3) et le socle (1) et en ce que la coiffe (2) est en un matériau déformable élastiquement.
2. Cloche suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la paroi (4) supérieure de la cloche est bombée vers le haut.
3. Cloche suivant la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la coiffe est en polypropylène.
4. Cloche suivant la revendication 1, 2 ou 3, caractérisée en ce qu'il est prévu un opercule (10) au contact de la surface (6) inférieure du produit laitier.
5. Cloche suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la ou les parois latérales s'évasent vers le bas en formant un angle compris entre 1° et 20°.
6. Cloche suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que l'air est remplacé par un gaz inerte.
7. Cloche suivant l'une des revendications 2 à 6, caractérisée en ce que le bombage a la forme d'une calotte sphérique cylindrique ou ellipsoïdale.
8. Cloche suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce qu'il est prévu des moyens (11) de fixation détachable du socle à la cloche, notamment des moyens d'encliquetage.
9. Cloche suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce qu'il est prévu des moyens d'indication de première ouverture qui indiquent que la coiffe a déjà été désolidarisée au moins une fois du socle ou qu'elle ne l'a jamais été.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 0591

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	FR 1 355 856 A (AMERICAN CAN COMPANY) 24 juin 1964 (1964-06-24) * page 2, colonne 1, dernier alinéa - page 5, colonne 2, alinéa 1; figures *	1	B65D85/76 A47G19/26
A	EP 0 264 768 A (UNILEVER NV ;UNILEVER PLC (GB)) 27 avril 1988 (1988-04-27)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28 juillet 1999	Examineur Vistisen, L
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 0591

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-07-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 1355856 A	24-06-1964	GB 1018662 A	
EP 0264768 A	27-04-1988	DE 3635685 A	05-05-1988
		AT 71045 T	15-01-1992
		DE 3775696 D	13-02-1992
		DK 548587 A, B,	22-04-1988

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82